



LANGRES & CO



**Du changement
dans la collecte
des ordures
ménagères**

ÉDITO

Chers.ères Grand-Langrois, Grandes-Langroises,

C'est un plaisir de m'adresser à vous et de vous transmettre les dernières

actualités sur les projets portés par le Grand-Langres et par des communes de notre territoire. Votre quotidien est au cœur de nos préoccupations et nous œuvrons chaque jour pour vous offrir des services de qualité. Dans cette optique, à partir du 1er avril, deux nouveaux prestataires assureront la collecte des ordures ménagères sur notre territoire. Malheureusement, ce nouveau marché passé par le SDED 52 entraînera des ajustements. Vous trouverez les informations pratiques relatives à cette évolution dans ce numéro du Langres&Co. 2025 verra aussi le démarrage des travaux du futur pôle scolaire de Langres. D'autres projets sont en réflexion et porteurs d'espoir pour l'attractivité de notre territoire. Ensemble, poursuivons notre engagement pour un Grand-Langres toujours plus dynamique, solidaire et tourné vers l'avenir.

Bien à vous,



© Philippe CHARDON

Jacky MAUGRAS
Président du Grand-Langres



TRAVAUX
Le Grand-Langres en action !
P.3



**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**
Le plan est en place
P.8



VILLE DE LANGRES
Langres booste son attractivité !
P.9

ACTUS

INFOS

NEWS

ALBUM AUTOMNE-HIVER #GRAND-LANGRES !



Retour en images



1



2



7



3



6

www.instagram.com/nico__b_



4



5

©P.Chardon

1 - La Semaine Bleue 2024, qui s'est déroulée du 30 septembre au 6 octobre, a été un véritable succès pour les séniors du Grand-Langres. Placée sous le signe du sport, cette édition a offert aux plus de 65 ans une multitude d'activités et d'animations, créant des moments de partage inoubliables pour tous les participants.

2 - Découvrez la convivialité qui ont marqué les ateliers « Bien-être » du CIAS du Grand-Langres, où nos aînées ont pu prendre soin d'elles et tisser des liens. Ces ateliers, organisés dans le cadre de notre engagement pour le bien vieillir, ont connu un grand succès.

3 - L'édition 2024 du Téléthon a vu une mobilisation exceptionnelle des petits grand-langrois dans les différents accueils périscolaires du territoire, avec de nombreuses animations créatives et solidaires !

4 - Le Centre Aquatique d'Aqualangres a accueilli le 8 décembre dernier les 3 clubs de natation du département qui ont pu participer à deux épreuves, à savoir les interclubs avenir et une compétition d'animation réservée aux benjamins. Tous les sportifs ont donné leur maximum et ont fait de belles performances, notamment les nageurs du Club de Langres Natation 52.



5 - La soirée des Vœux aux Forces Vives du territoire s'est déroulée le 8 janvier dernier, un moment convivial et fédérateur qui a rassemblé les acteurs locaux autour des projets d'avenir de la Ville de Langres et de la Communauté de Communes du Grand-Langres. L'occasion pour Jacky Maugras, président du Grand-Langres et Anne Cardinal, maire de Langres, de réaffirmer leur engagement et de saluer le dynamisme des acteurs de notre territoire.

6 - Le lac de Charmes, l'un des nombreux joyaux du Grand-Langres, offre un spectacle incroyable avec ses eaux scintillantes. Cette image témoigne de la beauté naturelle de notre territoire et de l'importance de nos ressources en eau.



7 - La Communauté de Communes du Grand-Langres, le Service de Gestion Comptable de Langres et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne ont signé un partenariat les engageant dans une démarche volontariste afin de consolider et accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers.

TRAVAUX

Le Grand-Langres en action !



Création d'une voie verte et gestion des cours d'eau : le Grand-Langres et ses communes agissent en faveur d'un territoire durable et connecté.

UNE NOUVELLE VOIE VERTE LANGRES - SAINTS-GEOSMES

Voilà des années que l'idée d'une piste cyclable et piétonne, permettant de relier le giratoire du Sabinus, à Langres, à la rue de l'Avenir, à Saints-Geosmes, occupe les esprits des élus Saints-Geosmois.

Une étude menée par le cabinet Euro-infra a été réalisée, puis la commune a répondu à l'appel à projets « **Fonds Mobilités Actives** ». Cette action en faveur de la mobilité durable répondant à tous les critères, Saints-Geosmes a été lauréate et va pouvoir bénéficier d'un cofinancement de 40 % de la part de l'Etat. L'aspect financier bouclé, les travaux ont pu démarrer en fin d'année 2024 !

Cette voie douce de **3 m de large va permettre aux piétons, cyclistes, adeptes du roller... de se rendre en toute sécurité dans les zones d'activités Saints-Geosmoises**. Les travaux, réalisés par l'entreprise Bongarzone TP, ont débuté fin 2024 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2025, incluant l'installation de l'éclairage public. **Des aménagements complémentaires sont prévus**, comme la création d'un arrêt de bus à proximité du giratoire de la RD122/rue de Corlée, d'un plateau-ralentisseur ou encore la modification de la branche du giratoire du Sabinus.

Le Conseil Départemental de la Haute-Marne a apporté son soutien financier et son aide pour l'acquisition des terrains nécessaires. Cette nouvelle piste promet d'améliorer significativement la sécurité et la qualité de vie des habitants du territoire !



Les travaux de la voie verte commencent

Les chiffres clefs :

- Longueur de la voie : 1.3 km
- Coût : 1 080 387 € (subventionné à 80 % par l'État, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le SDED52)
- Durée des travaux : 42 semaines
- 25 arbres et 950 mètres linéaires de haie plantés

ENTRETIEN DES COURS D'EAU : À QUI INCOMBE LA CHARGE ?

L'entretien des cours d'eau est essentiel pour prévenir les inondations et préserver la biodiversité. En tant que riverains, vous devez veiller à l'évacuation des embâcles et à l'entretien des berges tout en respectant la faune et la flore. Besoin de conseils ? Retrouvez le guide complet relatif à l'entretien de cours d'eau pour le département de la Haute-Marne en scannant le QRCode avec votre smartphone !



LE SMBMA AGIT ACTIVEMENT SUR LES COURS D'EAU DU GRAND-LANGRES

Hûmes-Jorquenay la Bonnelle au Moulin du Fatras

travaux réalisés



La Bonnelle dort dans son lit

A l'automne dernier, le SMBMA (**Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents**) a lancé plusieurs opérations, telles que la remise en état des vannages du moulin, le remblaiement du bief et de la partie aval, ainsi que l'inscription d'un nouveau lit en continuité avec la Bonnelle. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre d'une étude globale menée en 2020 sur le bassin versant de la Bonnelle suite aux inondations de 2018 visant à optimiser les écoulements et à restaurer l'équilibre écologique de celle-ci.

Rolampont - Ruisseau du Vaubrien

Deux mois de travaux à l'automne 2024 ont permis de **restaurer la continuité écologique du Vaubrien** et de mieux **protéger les Forges de Belles Ondes contre les inondations**. Ce chantier a aussi fait l'objet de différentes opérations comme la suppression du barrage et de la chute d'eau, la condamnation de la vanne de décharge du bief, le remplacement d'une section busée par un cours d'eau à ciel ouvert et le remblaiement du bief en rive gauche.

Le coût total de ces opérations est de 284 939,46 € TTC, avec une prise en charge à 90 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 5 % supplémentaires par l'EPTB Seine Grands Lacs pour les travaux sur la Bonnelle. Ces cours d'eau font aujourd'hui l'objet d'un suivi précis afin d'évaluer leur évolution après les travaux.

Voisines et Courcelles-en-Montagne : la renaturation de la Suize et de son marais en 2025

travaux à venir

Après une étude de faisabilité concluante, le SMBMA, en lien avec les acteurs locaux, va lancer **des travaux pour redonner au marais ses fonctions naturelles, améliorer la gestion des crues, préserver le village de Voisines des inondations et protéger la ressource en eau et la biodiversité** du site Natura 2000, au cœur du Parc National de Forêts. Ce projet se fera en deux phases, la première avec l'exploitation forestière de la zone de travaux, et la seconde pour reprendre l'ancien lit de la Suize avant son curage et recalibrage dans les années 1970, pour favoriser son fonctionnement biologique et hydraulique afin qu'elle déborde en zones forestières plutôt que dans la commune de Voisines.

LES BRÈVES À NOTER



*ce qui s'est passé
ce qui va se passer*

LES JOURNÉES NATIONALES FRANCE SERVICES

Un succès sur le territoire du Grand-Langres !

Du 07 au 18 octobre 2024, la Communauté de Communes du Grand-Langres a vibré au rythme des Journées Nationales France Services. Cet événement, dédié à l'accompagnement administratif et numérique des habitants, a été une belle réussite. Les conseillers numériques sont allés à la rencontre des citoyens dans les mairies, supermarchés et autres lieux du quotidien pour leur offrir un soutien gratuit dans leurs démarches. De nombreux ateliers et moments interactifs ont rythmé ces journées : découverte des objets connectés, quiz Code de la route, ateliers France Travail ou encore une conférence passionnante sur l'intelligence artificielle. Une initiative appréciée qui renforce l'accessibilité aux services publics et favorise l'inclusion numérique sur notre territoire !



SERVICE FACTURIER : LA NOUVELLE CONVENTION EST SIGNÉE !



Le 05 décembre 2024, la Ville de Langres, le Grand-langres, le CIAS, le PETR et les communes de Bourg, Dampierre, Noidant-le-Rocheux et Rangecourt se sont réunis à Saints-Geosmes afin de

signer la nouvelle convention constitutive du Service Facturier, aussi appelé SFACT, en présence du Directeur Général des Finances Publiques de la Haute-Marne. La précédente convention arrivant à échéance, son renouvellement était nécessaire afin de permettre la poursuite des activités de réception des factures des fournisseurs, d'assurer leur liquidation et de gérer le mandatement des dépenses des signataires, tout en ajoutant un certain nombre d'évolutions, mais également en vue d'intégrer le syndicat des eaux de Confévron à ce service ! **Créé en 2018, le SFACT permet à ses adhérents de mieux maîtriser les délais de paiement, d'améliorer la qualité du mandatement, de professionnaliser la comptabilité et de rendre plus fiable le processus de la dépense !**

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE PENSEZ-Y !

Le service de portage de repas à domicile du Grand-Langres est une solution idéale pour les personnes âgées de plus de 60 ans, malades, convalescentes, ou handicapées souhaitant rester chez elles. **Proposant des repas équilibrés et adaptés aux régimes spécifiques, ce service assure une livraison régulière dans les 54 communes du territoire.** Les bénéficiaires s'inscrivent en fonction de leur besoin. Ce service contribue au maintien à domicile tout en apportant un lien social essentiel. Pour en bénéficier, contactez la Communauté de Communes du Grand-Langres au 03 25 90 45 19.

MÉTAMORPHOSE DE LA PLACE DIDEROT



Après des mois de travail et d'engagement collectif, **la rénovation de la Place Diderot est terminée et l'inauguration a eu lieu** le vendredi 6 décembre ! Avec son nouvel aménagement, la Place offre un cadre harmonieux et fonctionnel. **La redistribution des espaces, le pavage soigné et le nouveau mobilier urbain en font un lieu de vie et de rassemblement** qui répond aux attentes des habitants et des visiteurs, tout en mettant en valeur notre patrimoine historique et en s'inscrivant dans une dynamique de modernité. Pour marquer la fin de ce chantier, un pavé gravé de la date du jour a été symboliquement posé par Anne Cardinal, Maire de Langres, Régine Pam, Préfète de la Haute-Marne et Dominique Thiébaud, Conseiller Départemental, suivi d'une coupure officielle de ruban et de quelques discours. Cet événement a aussi été l'occasion de célébrer ensemble cette belle réussite grâce à un spectacle sur le thème du feu, qui s'est déroulé au cœur de la place et a émerveillé petits et grands !

LE GRAND-LANGRES, PIONNIER DANS LA LOI EGALIM

L'exemplarité du Grand-Langres sur l'application de la loi Egalim a fait parler les médias en début d'année, et pour cause ! Grâce aux efforts de l'équipe du Pôle Enfance et Jeunesse, nos restaurants scolaires sont à la pointe :



- Des **menus équilibrés** avec 50% de produits durables dont 20% de bio,
- La **suppression totale du plastique** des contenants pour cuisson et réchauffe,
- La **lutte active contre le gaspillage alimentaire** (sensibilisation des enfants, application mobile « *Too Good To Go* », la méthanisation des déchets en fin de cycle...).

Le Grand-Langres est fier de ses choix audacieux et souhaite continuer à innover pour une restauration scolaire toujours plus responsable et de qualité.

BOURG : LA PREMIÈRE PHASE DE L'ENFOUISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC TOUCHE À SA FIN



Bonne nouvelle pour les habitants de Bourg ! **La phase 1 des travaux d'enfouissement de l'éclairage public**, démarrée en septembre dernier, **est sur le point de s'achever**. Ce chantier d'un kilomètre environ a pour objectif d'embellir le cadre de vie, de sécuriser les infrastructures et de moderniser le réseau électrique, notamment avec l'installation d'un éclairage LED. Quatre rues ont bénéficié de cette transformation : rue de l'Eglise, rue du Belvédère, rue du Château et rue du Général Patton. L'ensemble du village va bénéficier **d'un éclairage LED pour des économies substantielles sur les consommations énergétiques**. Le montant total de cette opération s'élève à 681 697 € TTC, dont 234 059 € restent à la charge de la commune. Cette première étape marque une avancée significative dans l'amélioration du réseau d'éclairage public de la commune.

L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE ROLAMPONT EN PLEINE MUTATION

Un jardin partagé, deux bureaux médicaux et deux appartements en plein cœur de Rolampont, pari fou ou réalité ? Une réalité, audacieuse, qui allie convivialité, santé et habitat. C'est aussi une belle illustration du dynamisme local et de la volonté de revitaliser le territoire. **Les travaux de rénovation de l'ancien presbytère démarrés en septembre 2024** sont déjà bien visibles et donnent tout son éclat à ce magnifique bâtiment. Cette rénovation complète comprend la réfection des façades, de la toiture, le raccordement à l'assainissement, la création de deux chiens assis et bien



d'autres améliorations. Un gros investissement pour la commune de Rolampont qui a eu l'audace de répondre au dispositif « Fonds Vert » (un dispositif pour accélérer la transition) ou encore de faire appel à la Fondation du Patrimoine, pour voir aboutir ce beau projet. Au final, ce projet de 703 000€ HT sera subventionné à hauteur de près de 80 %. Ce projet allie parfaitement la valorisation de notre beau patrimoine et la réponse aux enjeux actuels !



Vous pouvez encore faire un don jusqu'à la fin des travaux. Il vous suffit de scanner le QRCode ci-dessous avec votre smartphone !

CHANOY : AMÉNAGEMENT ET VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE



La municipalité de Chanoy poursuit la mise en valeur de son patrimoine ! Après différents investissements, le cimetière vient de bénéficier d'une attention toute particulière de la part des élus. A l'heure de la transition écologique et de la biodiversité, **il a été décidé de végétaliser et d'enherber une grande partie du cimetière**. Par ailleurs, une allée en enrobé bitumeux porphyre bordée de pavés de pierre de travertin permet

dorénavant d'accéder aux sépultures. En outre, le parvis de l'église a également bénéficié d'un enrobé, le calvaire a été rafraîchi et un composteur, en plus d'une grande poubelle, a été installé pour recueillir les déchets verts.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Des évolutions à partir du 1^{er} avril 2025

Ramassage des ordures ménagères : le SDED 52 change de prestataires

À compter du 1^{er} avril 2025, la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand-Langres connaîtra quelques changements. En effet, le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de la Haute-Marne (aussi appelé SDED 52), à qui le Grand-Langres a délégué cette compétence, fera appel à deux nouveaux prestataires (**SEPUR pour la collecte en porte-à-porte et SALEUR pour la collecte en points d'apports volontaires**) pour assurer ce service essentiel du quotidien suite à la fin du marché actuel.



Un nouveau marché entraînant une adaptation du service

Ce changement impliquera plusieurs modifications, à savoir une **réorganisation des plannings de collecte, une évolution de la fréquence de ramassage et, malheureusement, une augmentation de la redevance ordures ménagères** pour l'ensemble des foyers du Grand-Langres.

Tout d'abord, les nouveaux horaires et jours de passage sont d'ores et déjà disponibles sur le site internet du SDED 52 (www.sded52.fr) et sur celui du Grand-Langres (www.grand-langres.fr/demarches/particuliers/dechets). Nous vous invitons à les consulter dès maintenant afin d'être sûr d'avoir les bonnes informations quant au ramassage de vos déchets.

Ensuite, concernant la fréquence de collecte, **les villages faisant partie de l'ex Communauté de Communes du Bassigny et les Faubourgs de Langres verront désormais leurs ordures ménagères être ramassées toutes les deux semaines**, au lieu de chaque semaine. Cette décision, bien que difficile à prendre, permettra cependant de limiter l'impact financier de ce nouveau marché sur les ménages, qui aurait été bien plus important si la fréquence de collecte était restée la même.

Enfin, la mise en œuvre de ce nouveau marché s'accompagnera d'une évolution de la redevance des ordures ménagères, avec une augmentation comprise entre 5 et 14 % pour les foyers. Toutefois, il faut rappeler que cette redevance était restée inchangée depuis 2018 (hormis à Langres, à cause d'un changement de service en 2022) et que malgré le fait qu'elle soit notable, elle ne représente qu'une augmentation modérée de 50 centimes à un euro par mois et par habitant. Pourquoi cette augmentation ? Et bien cette révision tarifaire découle principalement des coûts liés au traitement des déchets qui sont de plus en plus élevés, à l'inflation sur les prestations de services et à la nécessité d'adapter les infrastructures aux nouvelles réglementations environnementales.

Des tarifs différents selon le mode de collecte

Il est important de noter que les ménages bénéficiant d'une collecte via les Points d'Apports Volontaires (PAV) paieront une redevance inférieure à ceux ayant un ramassage en Porte-à-Porte (PAP), car la collecte en PAP engendre un coût logistique plus élevé, nécessitant davantage de personnels, de carburant et d'entretien des véhicules.

Une transition encadrée et accompagnée

La Communauté de Communes du Grand-Langres et le SDED 52 veilleront à accompagner les habitants dans cette transition en mettant à disposition toutes les informations nécessaires. Un règlement créé par le Grand-Langres et disponible via le QR Code ci-contre détaille tout ce qu'il faut savoir sur la redevance d'élimination des déchets (les modalités d'organisation de la collecte, la grille tarifaire, les changements de situation...). Le SDED 52 est à votre disposition pour répondre à vos questions (03 25 35 09 29 - sded52@sded52.fr), tout comme le Service Ordures Ménagères du Grand-Langres (ordures.menageres@grand-langres.fr).



« Ce nouveau marché va engendrer des changements et des questionnements, c'est normal. Pour autant, le Grand-Langres et le SDED 52 sont et resteront toujours à vos côtés et à votre écoute pour vous accompagner dans cette transition dans les meilleures conditions possibles. »

Henri Linarès, Vice-président en charge des déchets ménagers, des énergies et de l'environnement

Le saviez-vous ? Le tri, c'est bon pour l'environnement et pour votre porte-monnaie !

Trier ses déchets, c'est bien plus qu'un simple geste citoyen : c'est une action concrète qui bénéficie à la planète et à votre budget. En séparant le carton, le verre, le papier et les biodéchets, vous facilitez leur recyclage et réduisez la quantité de déchets enfouis ou incinérés, limitant ainsi la pollution. Mais saviez-vous que le tri peut aussi alléger votre facture de redevance ordures ménagères ? En effet, les collectivités revendent les matières recyclables collectées (carton, plastique, métal...), générant ainsi des revenus qui permettent de maîtriser les coûts de gestion des déchets. **Moins de déchets résiduels, c'est aussi moins de frais de traitement et donc une redevance moins élevée !**



Le saviez-vous ? Echelonner le paiement de sa redevance, c'est possible !



En tant qu'usager, vous pouvez faire la demande d'un échelonnement de paiement de votre redevance avec un prélèvement étalé sur 8 mois, d'avril à novembre de l'année concernée. Pour cela, contactez le Service des ordures ménagères du Grand-Langres par e-mail (ordures.menageres@grand-langres.fr) pour être accompagné dans cette démarche. Une fois les documents remplis, vous recevrez

un contrat de prélèvement automatique ainsi qu'un échéancier au minimum 14 jours avant la date du 1^{er} prélèvement. Les échéances seront prélevées chaque mois sans émission d'une nouvelle facture. Sauf avis contraire de l'usager avant le 30 novembre, le contrat de prélèvement bancaire est reconduit l'année suivante.

PETIT RAPPEL SUR LES DÉPÔTS SAUVAGES



Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue ou de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte définies par le SDED 52. Trois niveaux de sanctions sont prévus en cas de non-respect de cette interdiction (sanctions de nature administrative ainsi que des sanctions de nature pénale, relevant de contraventions, voire de délits en fonction de la gravité) et une amende pouvant aller jusqu'à **1 500 €** est prévue par la loi.

MESSAGE IMPORTANT

Changements importants pour la collecte des déchets ménagers À partir du 1^{er} avril 2025



NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE POUR LES COMMUNES CI-DESSOUS :

BUXIÈRES-LES-CLEFMONT, CHAUFFOURT, CHOISEUL, CLEFMONT, DAILLECOURT, ÉPINANT, FRÉCOURT, IS-EN-BASSIGNY, LAVILLENEUVE, LÉCOURT, LÉNIZEUL, MAULAIN, MEUSE, MONACO, MONTIGNY-LE-ROI, NOYERS, PERRUSSE, PROVENCHÈRES-SUR-MEUSE, RANGECOURT, RAVENNEFONTAINES, RECOURT ET SARREY



COLLECTE EN PORTE À PORTE DES POUBELLES NOIRES

VENDREDI - SEMAINE PAIRE



COLLECTE EN PORTE À PORTE DES SACS JAUNES

JEUDI - SEMAINE IMPAIRE

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

POUR TOUTES LES COMMUNES :

AVRECOURT, BUXIÈRES-LÈS-CLEFMONT, CELLES-EN-BASSIGNY, CHAUFFOURT, CHOISEUL, CLEFMONT, DAILLECOURT, DAMMARTIN-SUR-MEUSE, FRÉCOURT, IS-EN-BASSIGNY, LAVERNOY, LAVILLENEUVE, MALROY, MARCILLY-EN-BASSIGNY, NOYERS, PERRUSSE, RANÇONNIÈRES, RANGECOURT, SARREY, SAULXURES ET VAL-DE-MEUSE (TOUS LES VILLAGES)



COLLECTE DE PROXIMITÉ DES PAPIERS ET CARTONNETTES

24H/24 ET 7J/7

LA DERNIÈRE COLLECTE DES SACS BLEUS EN PORTE À PORTE SERA EFFECTUÉE LE VENDREDI 21 MARS 2025.

L'APPLI DU SDED 52

vous permet de connaître vos jours de collecte, de recevoir un rappel la veille de la collecte de vos poubelles et de trouver aussi l'emplacement de toutes les bornes d'apport volontaire à proximité de chez vous.



Scannez-moi

NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE POUR LES COMMUNES CI-DESSOUS :

AVRECOURT, CELLES-EN-BASSIGNY, DAMMARTIN-SUR-MEUSE, LAVERNOY, MALROY, MARCILLY-EN-BASSIGNY, RANÇONNIÈRES ET SAULXURES



COLLECTE EN PORTE À PORTE DES POUBELLES NOIRES

MERCREDI - SEMAINE IMPAIRE



COLLECTE EN PORTE À PORTE DES SACS JAUNES

JEUDI - SEMAINE IMPAIRE

Avril

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le Plan est en place...

Aboutissement d'un projet d'envergure et accompagnement des particuliers dans leurs démarches d'urbanisme !

LE PLUI-H EST ENTRÉ EN VIGUEUR EN JANVIER 2025 !

Abrégé en PLUi-H le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat**, est un document qui fixe les règles d'urbanisme pour les 54 communes du Grand-Langres. **Il définit comment le territoire doit être aménagé et développé dans les 10 ans à venir** en prenant en compte les besoins en logement, les activités économiques, l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Le PLUi-H répond aux exigences de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014, qui vise à favoriser un aménagement du territoire cohérent et durable en encourageant la mutualisation des compétences entre communes. Il s'agit d'une réponse à une obligation de l'Etat et il est effectif depuis janvier 2025, mais il permet aussi à notre Communauté de planifier son développement de manière harmonieuse et cohérente. Au lieu que chaque commune prenne des décisions isolées, le PLUi-H assure une vision d'ensemble, ce qui facilite la coordination des projets tout en favorisant un équilibre entre urbanisation, protection des espaces naturels et développement économique !



À QUOI SERT LE PLUI-H ?

Concrètement, il permet :

- **D'organiser le territoire** : Il définit les zones qui sont constructibles et celles qui sont à protéger (terres agricoles, forêts...).
- **De prévoir les infrastructures à venir** : Il planifie la construction des équipements publics (routes, écoles, commerces...).
- **D'encourager le développement durable** : Il prend en compte la protection de l'environnement et la consommation des ressources !
- **De répondre aux besoins en logement** : Il veille à ce que les citoyens puissent trouver un logement adapté à ses besoins et à ses revenus.

Dans les faits, ça donne quoi ? Prenons l'exemple de Mickaël et Céline, un couple qui souhaite s'installer à Rolampont. Grâce au PLUi-H, ils savent quelles zones sont constructibles ou non, ou si de nouveaux services publics sont prévus à proximité, comme la création d'une nouvelle école. De son côté, Yves, agriculteur à Montigny-le-Roi, bénéficie de la protection de ses champs grâce aux zones agricoles définies par le PLUi-H !

UN PROJET TRAVAUX, CONSTRUCTION OU RÉNOVATION ?

Contactez nos Instructeurs du Droit des Sols !

Vous souhaitez réaliser des travaux sur votre habitation ou votre local d'activité (toiture, façade, démolition, construction...) ou en extérieur (clôtures, abris...) ? Vous devez déposer une demande d'autorisation avant de vous lancer. Avant tout, renseignez-vous sur les règles et procédures applicables en matière d'urbanisme, car celles-ci varient selon la zone dans laquelle vous vous situez, la nature et l'étendue des travaux. Pour vous accompagner, le Service Urbanisme du Grand-Langres a une équipe de 5 agents Instructeurs du Droit des Sols qui sont là pour vous aider et qui instruisent pour le compte de votre commune vos demandes d'autorisation d'urbanisme !

Le Grand-Langres instruit les autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes de son territoire, à l'exception de Perrancey-lès-Vieux-Moulins, Marac et Frécourt, qui assurent elles-mêmes l'instruction de leurs autorisations de travaux.

Autorisations d'urbanisme

Il y a différentes autorisations d'urbanisme à solliciter auprès du Maire de votre commune : Permis de Construire (PC), Permis de Démolir (PD), Déclaration Préalable (DP)... La délivrance d'une autorisation permet de vérifier la conformité du projet avec les règles d'urbanisme s'appliquant sur la commune. Les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221 et une fois complétés vous pouvez les déposer sur : <https://grandlangres.geosphere.fr/portailccs/Login/Particulier>

Pour connaître les règles d'urbanisme applicables à votre parcelle et pour consulter le PLUi-H, rendez-vous sur le site internet du Grand-Langres ou sur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



Contactez le Service Urbanisme

03 25 86 86 85 - urbanisme@grand-langres.fr

Accueil possible, sur rendez-vous au Service Urbanisme, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : 03 25 32 52 62 (accompagnement gratuit par un architecte). Pour un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France contactez le Service Urbanisme.

« Grâce au PLUi-H, nous disposons d'une vision claire et cohérente du développement de notre territoire, conciliant croissance économique, préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie. Ensemble, poursuivons nos efforts pour bâtir un avenir harmonieux et dynamique pour notre communauté. »

Jacky Maugras, Président de la Communauté de Communes du Grand-Langres



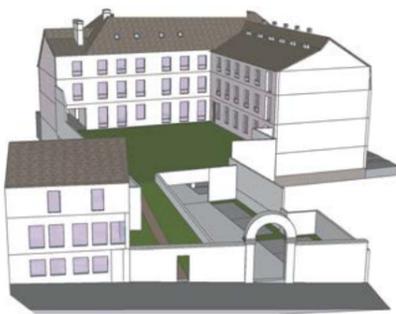
VILLE DE LANGRES

Langres booste son attractivité !



Requalification de bâtiments existants, création de logements, développement des meublés de tourisme... À Langres, ça bouge !

TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CLINIQUE RUE CLAUDE GILLOT



Atelier SAGACITE - BEREST - Visuel non-contractuel

C'est officiel, les **travaux de réhabilitation de l'ancienne Clinique située rue Claude Gillet vont bientôt commencer** ! Les études sont actuellement en cours, la phase de déconstruction est prévue pour la mi-2025 et les travaux de construction quant à eux débuteront en 2026 ! Cette opération de requalification de ce bâtiment bien connu des

Langrois permettra, à terme, d'offrir des logements à destination des seniors ainsi que des stationnements en sous-sol.

Pour rappel, ce projet est le résultat d'une convention tripartite entre l'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE), le bailleur social Hamaris et la Ville de Langres. Il consiste en la reprise totale de la Clinique et de trois bâtiments adjacents pour réaliser un complexe de 22 à 25 logements destinés aux seniors, aux personnes en situation de handicap et à des ménages. Au final, c'est environ 1 900 m² qui vont être requalifiés, et ce en plein cœur de ville ! Ces appartements s'inscriront aussi dans un contexte d'habitat inclusif, car une salle de convivialité de 80 m² sera à disposition des locataires et des animations portées par l'UDAF pourront s'y tenir. De plus, un parc public paysager de 700 m² sera créé au cœur de la résidence, offrant aux habitants et aux promeneurs un espace vert pour se rafraîchir, se rencontrer, échanger... sans oublier que 32 places de stationnement seront disponibles en sous-sol pour les locataires et les résidents alentours.

LE POINT SUR LES TRAVAUX RÉSIDENCE DE LA CITADELLE ET RUE D'ALSACE

En 2024, le bailleur social Mon Logis a lancé deux chantiers sur Langres afin d'étoffer l'offre locative de la Ville !



Le premier, situé rue Régis Clère, en face d'Aqualangres, est le projet de réhabilitation de trois bâtiments de l'ancienne caserne BSMAT, aussi appelé « Citadelles ». Cette ambitieuse requalification permettra de créer 28 logements (T1, T2, T3 et T4 accessibles aux personnes

à mobilité réduite) un local commercial d'une surface de 150 m² ainsi qu'une salle des associations dans des structures qui étaient inutilisées depuis de nombreuses années. Des espaces verts pour les appartements en rez-de-chaussée et des places de stationnements sont aussi prévus.

Enfin, le bâtiment sera construit en utilisant des matériaux durables et des techniques de construction respectueuses de l'environnement. Livraison prévue d'ici le 2^{ème} trimestre 2026 !



Le second, mené en parallèle du projet de la résidence de la Citadelle, se situe rue d'Alsace, juste en face du quartier Saint-Gilles, et consiste en la création d'un ensemble immobilier de quatorze logements ! Les six T4 et huit T5 de ce chantier s'étaleront sur une surface totale de 13 000 m². Lancé en août 2024, ce projet devrait être terminé en début d'année 2027.

PROPRIÉTAIRES DE MEUBLÉS DE TOURISME : AVEZ-VOUS FAIT VOTRE DÉCLARATION EN MAIRIE ?

Vous louez un meublé de tourisme, que ce soit une maison, un appartement ou un studio ? Saviez-vous qu'il est obligatoire pour vous de le déclarer à votre mairie ? Cette formalité, simple et rapide, est essentielle pour respecter la réglementation en vigueur dans ce domaine.

Pourquoi c'est important de déclarer son meublé de tourisme.

Déclarer votre logement permet aux collectivités locales de mieux gérer le développement touristique et d'assurer une équité fiscale entre tous les hébergements. Ce qui participe également à une meilleure visibilité de votre offre tout en renforçant l'attractivité de notre territoire. De plus, cela vous permet d'être en conformité avec la loi et d'éviter d'éventuels problèmes administratifs...



Quelles sont les conséquences en cas de non-déclaration ? En cas d'oubli ou de refus de déclaration, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Mais ce n'est pas tout, car en plus de l'amende vous risquez aussi de rencontrer des complications lors de la mise en location de votre bien, voire une interdiction d'exercer cette activité.

Comment faire sa déclaration ? Il suffit de télécharger et de remplir le formulaire CERFA de déclaration disponible via le QRCode et de l'envoyer par e-mail à assemblees@langres.fr. Cette démarche est gratuite et rapide ! Une fois votre logement enregistré, vous recevrez alors un numéro de déclaration que vous devrez mentionner sur vos annonces.



Quels sont les avantages pour les propriétaires ? En déclarant votre meublé de tourisme, vous bénéficiez d'une meilleure reconnaissance de votre activité, ce qui peut rassurer vos futurs locataires. De plus, vous contribuez à la dynamique économique locale en participant au développement du tourisme.

ACTION SOCIALE & JEUNESSE



— *Le Grand-Langres au plus proche de ses habitants*

Qu'il s'agisse de nos aînés ou des plus jeunes, le Grand-Langres multiplie les actions à destination de ses habitants.

LES ACTIONS PORTÉES PAR LE CIAS DU GRAND-LANGRES

Dans le cadre de sa mission de prévention, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand-Langres organise chaque année plusieurs manifestations à destination des seniors de la Communauté de Communes : ateliers, sorties culturelles, séances de cinéma... Il s'associe également à de nombreux partenaires pour proposer des animations variées, à faible coût, ou parfois même gratuites ! Retour sur ce qui a été organisé en 2024 !

Des ateliers gratuits :

- « **Psychologie positive** », par la Mutualité Française, sur le thème « Cultiver ses forces et son bien-être » et « Vivre avec ses émotions ».
- « **Préparer sa retraite** », par Néosilver.
- « **Cap bien-être** », par l'Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires, sur la gestion du stress et le bien-vivre avec soi et les autres.

Des ciné-séniors : deux séances de cinéma dédiées aux seniors, gratuites, en avril et en novembre.

La Semaine Bleue : des animations variées ont été organisées lors de cet événement, qui a eu lieu en octobre 2024 ! Semaine au cours de laquelle les seniors ont pu profiter de séances de gymnastique douce, de spectacles, d'une promenade en bateau, de visites guidées, d'ateliers numériques, de conférences et d'un théâtre-forum autour du thème de l'isolement, en partenariat avec l'Agirc-Arrco !

Et pour 2025, qu'est-ce qui est prévu ?

Le programme sera très riche ! Sans tout vous dévoiler, voici un aperçu de ce qui vous attend : un ciné-séniors le jeudi 3 avril, une conférence et des ateliers sur le thème de la nutrition, un débat théâtral et des ateliers sur le thème de la mémoire, le retour de la Semaine Bleue du 6 au 12 octobre, des ateliers « Mieux vivre chez soi » (ateliers d'équilibre, de prévention des chutes, mémoire, respiration, confiance en soi, Yoga, nutrition) et plus encore !

2025 sera encore très animée pour le CIAS du Grand-Langres ! Pour ne pas manquer ces événements, vous pouvez vous inscrire dès à présent. Vous serez ainsi recontactés en « avant-première » pour ne rien rater de ces actions à venir !

 **CIAS DU GRAND-LANGRES**

03 25 84 82 48 - cias@langres.fr

PLAN CANICULE RECENSEMENT !

Les personnes fragilisées par l'âge, la maladie et/ou un handicap sont invitées à se faire connaître. Elles seront inscrites sur un registre qui permettra, en cas de risque exceptionnel, de disposer d'une liste de personnes susceptibles de nécessiter une aide.

**INSCRIPTIONS auprès de votre Mairie
ou du CIAS au 03 25 84 82 48**



NEUILLY-L'ÉVÊQUE : « L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE » EST LANCÉ !

Le premier "*Orchestre à l'École*" du Grand-Langres a pris son envol, transformant 28 élèves de CE2 de l'école de la Charmotte en musiciens en herbe !

Un projet pédagogique et collectif

L'objectif ? Former un orchestre au sein de l'établissement et permettre aux enfants de découvrir la joie de jouer ensemble tout en développant des compétences musicales. Ce projet va grandir et s'épanouir pendant les 3 prochaines années scolaires (jusqu'à la fin du CM2).

Au rythme de 2h par semaine, les élèves s'initient à cette pratique avec des instruments variés (trompette, flûte traversière, tuba...). En parallèle, **ils apprennent les bases essentielles de la lecture musicale et des techniques instrumentales**. Ce projet vise également à renforcer la confiance en soi des élèves, à favoriser la cohésion au sein de la classe et à tisser du lien.

Une ouverture sur le monde

Ce dispositif, gratuit pour les familles, tend vers une réelle égalité des chances. « Orchestre à l'École » est une opportunité unique de s'initier à la musique pour de nombreux jeunes qui y ont difficilement accès. Chaque famille a signé une convention de prêt pour les instruments (seule une attestation d'assurance était demandée en contrepartie). Les enfants peuvent ainsi emporter les instruments chez eux et s'entraîner à leur guise !

Une aventure collective pour le territoire

Ce projet, financé par le Grand-Langres, subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et soutenu par l'association des orchestres à l'école qui participe au financement des instruments de musique, est dirigé par l'École Municipale de Musique de Langres, qui est le réalisateur et le coordinateur de cette action via une équipe de professeurs diplômés et expérimentés.

Les performances de « l'Orchestre à l'École »



Tout au long de l'année scolaire, nos jeunes talents vous enchanteront avec des mini-concerts et des présentations d'instruments, directement au cœur de l'école. L'orchestre brillera aussi à l'occasion des auditions de l'École Municipale de Musique de Langres. A travers ce projet, le Grand-Langres réaffirme ainsi son engagement pour une éducation de qualité et diversifiée.

Municipale de Musique de Langres. A travers ce projet, le Grand-Langres réaffirme ainsi son engagement pour une éducation de qualité et diversifiée.

ATTRACTIVITÉ

Ruralité et santé ? Oui, c'est compatible



Qu'il s'agisse d'entreprises nationales ou de jeunes artistes locaux, votre Communauté de Communes accompagne les projets d'implantation sur son territoire.

LE GRAND-LANGRES AIDE À L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire, le Grand-Langres vient de mettre en place une aide pour la primo-installation des professionnels médicaux et paramédicaux souhaitant s'établir en libéral dans ses 54 communes.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

- **Professions médicales** : médecins, odontologues, chirurgiens-dentistes, sages-femmes.
- **Professions paramédicales** : aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes, orthésistes, diététiciens, ostéopathes.

Conditions et modalités

- **Engagement** : exercer sur le territoire pendant au moins 5 ans et 8 demi-journées par semaine.
- **Montant de l'aide** : 10 000 € versés en une seule fois après signature d'une convention particulière entre le Grand-Langres et le professionnel de santé bénéficiaire.
- **Diplômes requis** : attestation des diplômes nécessaires pour exercer. Cette initiative vise à renforcer l'offre de soins sur le territoire et à faciliter l'installation des professionnels de santé.

L'APEI S'INSTALLE À LA CITADELLE

Le Grand-Langres est fier de voir ce chantier s'achever au cœur de la Citadelle langroise ! Le 1^{er} étage du bâtiment 10 de la Citadelle, situé au-dessus de la Maison de Santé, a été entièrement réhabilité. Cette rénovation lancée tout début 2024, menée par le Grand-Langres, a été spécialement conçue pour accueillir l'APEI A.U.B.E., une association dédiée aux personnes en situation de handicap et leurs familles.



Ces nouveaux locaux, d'une surface de 380 m², offrent à l'association la possibilité d'étendre ses services et à rendre plus serein le quotidien de nos concitoyens les plus vulnérables.

Ce projet innovant vise à améliorer la qualité de vie des personnes accueillies, tout en offrant un environnement de

travail optimal pour les professionnels qui les accompagnent. Au-delà de ces aspects pratiques, ce projet s'inscrit dans une démarche inclusive plus large. Il vise à renforcer les liens avec les différents acteurs du territoire, qu'il s'agisse des infrastructures de santé, des établissements culturels et sportifs, des associations ou des commerces locaux. L'objectif ultime est de permettre aux personnes accompagnées de s'affirmer pleinement en tant que citoyens à part entière.

Cette réhabilitation représente un investissement conséquent, avec un budget global de 1,1 million d'€ HT de travaux. Le Grand-Langres a pu mener à bien ce projet grâce aux soutiens financiers importants de l'Etat (FNADT), du Conseil Départemental de la Haute-Marne et du GIP Haute-Marne. La collectivité a également pu compter sur ses entreprises locales qui ont permis que ce projet se passe dans les meilleures conditions possibles.

LES ACTUALITÉS DE LA MAISON DE SANTÉ DE LA CITADELLE, À LANGRES

Arrivée d'un angiologue

Le **Docteur Nicolas Falvo, spécialiste en médecine vasculaire**, diplômé de l'Université de Bourgogne et formé au CHU de Dijon, a rejoint la Maison de Santé de la Citadelle à Langres. **Il consulte les lundis et jeudis. Pour un rendez-vous, appelez le 09 78 27 12 06.**

KinéGarde reprend du service !

Depuis début novembre, l'équipe de kinésithérapeutes de la Maison de Santé de Langres a pu remettre en place le **service KinéGarde, qui permet de répondre aux besoins urgents en kinésithérapie respiratoire**, assurant ainsi une prise en charge rapide et continue en dehors des heures normales d'ouverture. **Le service est disponible durant les week-ends et jours fériés, de 9h à 19h.** Pour trouver le kinésithérapeute de garde le plus proche de chez vous, flashez le QRCode ci-dessous à l'aide de votre smartphone ou contactez **KinéGarde au 09 72 62 68 87 ou 06 51 10 36 48.**



AGENDA

Au Grand-Langres, on se cultive, on se bouge, on se divertit !

CONCERT : EMILIE LOIZEAU

Vendredi 23 mai à 20h30

Salle Jean-Favre à Langres

Emily Loizeau porte sur la scène son nouvel album, *La Souterraine*, aux titres électriques et à l'interprétation intense. Elle tente de tracer le chemin d'une longue quête d'amour au milieu d'un monde en vrac et nous livre un message d'espoir éperdu et déterminé.

Tout public

Infos et résa : 03 25 87 60 34
ou flashez le QRCode



LANGRES GASTRONOMIQUE

Vendredi 6 juin de 15h à 22h,

Samedi 7 et dimanche 8 juin de 10h à 22h,

lundi 9 juin de 10h à 19h.

Salle Jean-Favre à Langres

Un événement incontournable pour les amateurs de terroir et de gastronomie. Venez découvrir les spécialités locales autour du fromage de Langres.

Salle Jean-Favre à Langres

Entrée 3€ - Gratuité pour les mineurs

www.langresfoiregastronomique.fr



QUATRE SPECTACLES DE RUE

Samedi 14 et dimanche 15 juin

à partir de 16h30

Cloître de la cathédrale et école Jean-Duvet à Langres

Muraïe, C^{ie} Dédale de Clown - Comédie burlesque et installation murale

Zaï zaï zaï zaï, collectif Jamais trop d'art ! - Théâtre de rue

Drôle d'impression, C^{ie} Dédale de Clown - Comédie burlesque et photographie

Branle-bas de combat, Le Nouveau Cirque d'avant - Cirque

Gratuit, sans réservation.

Informations : 03 25 87 60 34

HAUT-MARN TRIATHLON

2^{ème} ÉDITION

Samedi 5 juillet

Lac de la Liez

En individuel ou en relais

Inscriptions ici



LUDI'LANGRES

Du jeudi 10 au dimanche 13 juillet

Collège du Sacré Coeur à Langres

4 Jours de jeux pour tout public : petits et grands, amateurs et confirmés !

Entrée libre et gratuite.

TRAIL DE L'ABREUVOIR

4^{ème} ÉDITION

Samedi 12 juillet

Neuilly-l'Evêque - Terrain de foot

Infos : asso.neuillysport@outlook.fr

FESTIVAL LE CHIEN À PLUMES

Du vendredi 1er au dimanche 3 août

Lac de Villegusien

Le Chien à Plumes vous assure une ambiance de feu adaptée à toutes les générations, entre têtes d'affiches et artistes émergents !

www.chienaplumes.fr



FÊTE DE LA JAUNOTTE

Dimanche 3 août - à partir de 12h

Plateau de Segré à Chauffourt

Fête Champêtre rayonnant sur la Haute-Marne depuis 1972. Rendez-vous le premier dimanche d'août à Chauffourt !

Entrée payante - Gratuité - 12 ans

FÊTE DES ASSOCIATIONS

Samedi 6 Septembre de 10h à 17h30

Salle Jean-Favre à Langres

Venez découvrir et rencontrer les associations du territoire. Une fête à destination des petits et des grands !

Informations et renseignements :

petr@pays-langres.fr

Entrée libre et gratuite.

FÊTE DE LA BIÈRE HAUT-MARNAISE

6^{ème} ÉDITION

Samedi 6 septembre - À partir de 17h30

Devant la salle des Fêtes de Montigny-le-Roi

Cette année la fête de la Bière Haut-Marnaise mettra également à l'honneur les brasseries et brasseurs Vosgiens. 6 concerts sont déjà programmés ! *L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.*

Entrée payante



JOURNÉES EUROPÉENNES

DU PATRIMOINE

Samedi 20 et dimanche 21 septembre

Pays de Langres

Évènement culturel incontournable de la rentrée, les Journées Européennes du patrimoine témoignent depuis 1984 de l'intérêt du public pour son histoire. Le programme est en cours de préparation !

Infos et renseignements :

patrimoine@langres.fr

FOIRE AGRICOLE DE MONTIGNY-LE-ROI

116^{ème} FOIRE

Dimanche 28 septembre de 9h à 20h

Route de Neufchâteau à Val-de-Meuse

La foire agricole est portée par la Fédération des Éleveurs du Bassigny en association avec la commune de Val-de-Meuse.

Avec + de 200 exposants venant de toute la région Grand-Est, vous trouverez des produits en tout genre : produits du terroir, vêtements, artisanat, avec la présence incontournable des concessionnaires agricoles ainsi qu'une exposition avicole (volailles, lapins, pigeons...).

Entrée gratuite.



PÔLE ENFANCE & JEUNESSE DU GRAND-LANGRES

Printemps

OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS À ROLAMPONT !

Du 5 au 22 avril comme les autres accueils de loisirs du Grand-Langres !

Été

Les accueils de loisirs du Grand-Langres ouvriront **du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août** (inclus).

La crèche « *La Maison de l'Enfant* » de Langres, la micro-crèche « *Paul et Lison* » de Rolampont et la micro-crèche « *La Roulotte des Petits* » de Montigny-le-Roi seront fermées le **vendredi 30 mai** (Ascension) et du **lundi 4 août au mardi 26 août** inclus.

Le Pôle Enfance & Jeunesse du Grand-Langres sera en séminaire le **mardi 26 août**. Par conséquent, le secrétariat sera fermé ce jour-là.



Retrouvez les principaux événements des mois à venir sur notre territoire ! L'INTÉGRALITÉ DE L'AGENDA EST À RETROUVER SUR L'APPLICATION MOBILE Langres&Co et sur www.langres.fr ainsi que sur nos réseaux sociaux.

